

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Le 14 novembre 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

Etaient présents :

Mme Vanbersel, Maire, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, M. Brébant, M. Mauriéras, Mme Ribeiro-Rego, Mme Tesson, Mme Balard, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Liard, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Vereecke (pouvoir à Monsieur Hautot)

Mme Krauzé (pouvoir à Mme Marin)

M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel)

Etaient absents excusés : Mme Charroppin, Mme Daninthe, M. Moutinho, M. Roze.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

M. Eric Mauriéras est élu secrétaire de séance.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 24 septembre 2019 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (15 voix pour dont 2 pouvoirs, et quatre abstentions dont un pouvoir, Madame Marin, Monsieur Chatin, Madame Liard), le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019.

FINANCES COMMUNALES

1) Construction du Restaurant Scolaire - Révision Autorisation de programme et crédit de paiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) :

- DÉCIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « restaurant scolaire » comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020
1 400 000 €	1 250 000 €	150 000 €

2) Voyage aux Contamines Montjoie 2006 - Annulation sur titre antérieur.

Pendant l'été 2006, l'association « l'Herbe sous l'Pied » a organisé un voyage aux Contamines Montjoie, ce qui a permis à des enfants de plusieurs communes dont Sainte-Geneviève, et Le Coudray en Thelle, de participer à ce séjour.

La Commune de Le Coudray en Thelle a décidé, par sa délibération en date du 16 mai 2006, de ne pas prendre en charge le montant supplémentaire demandé par l'association « l'Herbe sous l'Pied » pour l'organisation du séjour en raison du refus de la CAF de participer au déficit du séjour.

Le Conseil Municipal a déjà annulé le 27 septembre 2017 le titre de recettes sur une partie de la somme due, soit 1 661.61 €.

Toutefois, un autre titre de recettes de l'année 2008 d'un montant de 369.02 € et correspondant à un autre acompte était encore en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) :

- DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n°197 de l'exercice 2008, ayant pour objet Voyage aux Contamines Montjoie, pour un montant de 369.02 €.

3) Admission en non-valeur et reprise de provisions.

Plusieurs titres de recettes émis entre 2007 et 2013 pour un montant de 722,89 €, sur le Budget principal, n'ont pas pu être recouverts.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ont été mises en œuvre mais ces créances sont irrécouvrables parce que les redevables sont insolvables ou introuvables.

En raison de la liquidation judiciaire de l'association « l'Herbe sous l'Pied » il a été décidé d'inscrire une provision pour un montant de 19 641.24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 3 pouvoirs) :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur de Monsieur le Trésorier pour un montant de 722.89 €.
- DÉCIDE la reprise des provisions inscrites pour un montant de 19 641.24 €

4) Budget principal 2019 - Décision modificative n°2.

En section d'investissement.

1/ Construction du restaurant scolaire

L'exécution financière des marchés de travaux de construction du restaurant scolaire nécessitent de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 50 000 €.

2/ Augmentation des crédits pour les travaux routiers

Les différentes interventions de réparation et d'aménagements routiers nécessitent d'augmenter de 15 000 € le montant affecté sur l'opération 020 « sécurité routes & trottoirs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2019 des crédits définis de la façon suivante :

Articles	Dépenses	Recettes
	Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	
1641		+ 65 000 €
	Opération 2012002 Restaurant Scolaire	
2313	+ 50 000 €	+
	Opération 020 « sécurité routes & trottoirs »	
2315	+ 15 000 €	+
TOTAL	65 000 €	65 000 €

- **ADOPTE** la présente décision modificative n°2 au budget de la commune - Exercice 2019.

5) Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 voix pour dont 1 pouvoir, 3 abstentions, Mme Ribeiro, Mme Tesson, Mme Liard, 6 voix contre dont 2 pouvoirs, Mme Marin, M. Hautot, M. Chatin, Mme Barbier) :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 septembre 2019.

6) Demandes de subvention auprès de département de l'Oise - Confirmation des engagements de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **CONFIRME** les demandes de subvention auprès Département de l'Oise pour financer les opérations détaillées ci-dessous :
 - Le projet d'installation d'une réserve incendie sente des amoureux pour un montant de 42 000 €.
 - Les travaux de rénovation de la toiture terrasse de la Mairie pour un montant de 17 500 €.
 - Les travaux d'isolation thermique de la classe modulaire de l'école Camille Claudel pour un montant de 31 396 €.
 - Le projet de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales rue de Laboissière et rue de Méru pour un montant de 175 804 €.

7) Aménagement de la rue du Placeau - Demande de subvention au Département de l'Oise.

Le projet est composé de trois secteurs :

Secteur 1 : de la Rue Maurice Bled au croisement avec la rue du 8 Mai 1945.

Le projet consiste à réaliser des passages piétons aux normes PMR en élargissant le trottoir côté impair (Mairie) et la réalisation de places de stationnement.

Secteur 2 : de la rue du 8 Mai 1945 à l'aménagement du carrefour.

Le secteur 2 devra conserver un trottoir PMR dans la continuité du secteur 1. Il est proposé de basculer la continuité PMR du côté Pair afin de desservir plus d'habitations et d'élargir le trottoir en toute sécurité.

Le stationnement devra également être géré sur chaussée ou à cheval sur le trottoir en veillant à préserver une largeur suffisante pour les véhicules agricoles et bus/car.

Secteur 3 : Aménagement du carrefour jusqu'au croisement avec la rue des Aubépines.

Le secteur 3 s'étend jusqu'au croisement avec la rue des Aubépines. Il comprend un projet d'aménagement du carrefour situé en sortie de virage à proximité du chemin du Four à Chaux avec la réalisation d'un carrefour surélevé et la création d'un parking permettant la réalisation de 24 places de stationnement dont 1 place de parking handicapée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Aménagement de la rue du Placeau

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	690 349.00	828 418.80
TOTAL Dépenses	690 349.00	828 418.80
Recettes		
DETR (45 %) plafonnement 150 000 €	67 500.00	67 500.00
Département (33%)	227 815.17	227 815.17
Autofinancement	395 033.83	533 103.630
TOTAL Recettes	690 349.00	828 418.80

- **SOLLICITE** une subvention pour l'aménagement de la rue du Placeau auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes dont le coût est estimé à 690 349.00 € HT.

8) Indemnités du receveur municipal 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **ACCORDE** à M. Gossent, receveur municipal, au titre de l'indemnité de conseil pour l'année 2019, la somme de 692,95 €.

AFFAIRES GÉNÉRALES

9) Accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de la Réglementation Relative à la Protection des Données (RGPD) par l'ADICO - Convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** la proposition de l'ADICO pour l'accompagnement de la Commune dans la mise en œuvre de la réglementation relative à la protection des données, Le montant de cette prestation sera de 2 502 € pour la première année qui comprend un audit initial. L'abonnement sera ensuite de 1 548 € annuels.

TRAVAUX

10) Travaux d'entretien courant et exécution de revêtement superficiels de la voirie communale et d'intérêt communautaire - Groupement de commandes - Adhésion.

Le marché « Réalisation de travaux d'entretien courant et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale et d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise pour un montant annuel moyen de 1 112 000 € HT, a été relancé pour une période de trois ans : du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette adhésion n'oblige en aucun cas la commune à réaliser des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Sainte-Geneviève au marché de voirie de la communauté de communes Thelloise.

URBANISME

11) Construction d'un bassin de protection incendie - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n°149.

Depuis plusieurs années un projet de création d'un dispositif de protection incendie du haras de M. et Mme Franconville, situé 22 sente des amoureux à Sainte Geneviève, est en cours d'élaboration.

M. et Mme Franconville ont accepté de céder leur parcelle et proposent de la céder à l'euro symbolique à la Commune en vue de l'aménagement du bassin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une emprise de 332 m² appartenant à Monsieur et Madame Franconville à l'euro symbolique.

12) Contentieux - Autorisation d'ester en justice.

Il a été constaté la construction d'un hangar visible depuis la voie publique situé au 180 rue Nationale à Sainte-Geneviève (60730) derrière la station d'essence « Total ». Une demande a été faite le 20 mai 2019 à la société KRITE 1 de présenter une demande de Permis de Construire.

Monsieur Arulanathan KUGANANTHAN a ainsi déposé une demande de Permis de Construire qui a été refusée le 17 juillet dernier.

Suite à ce refus un procès-verbal a été dressé le 6 septembre dernier et transmis au Procureur de la République.

A cet effet, il apparaît qu'en application de l'article L480-14 du Code de l'Urbanisme : il appartient à la Commune de conduire une action civile « en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité d'un ouvrage édifié ou installé sans l'autorisation exigée par le présent livre, en méconnaissance de cette autorisation (...) ».

Cette démarche implique donc de saisir le Tribunal de Grande Instance aux fins d'obtenir la démolition de l'ouvrage construit irrégulièrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **DÉCIDE** d'engager l'action en justice nécessaire pour défendre la Commune dans l'instance l'opposant à la société KRITE située au 180 rue nationale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à représenter la Commune devant le Tribunal de Grande Instance de Beauvais.
- **DÉSIGNE** le cabinet LANDOT & ASSOCIES sis 11 boulevard Brune à Paris (75014) pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la conduite de cette action en justice.

INFORMATIONS

- Organisation d'une bourse aux jouets le samedi 23 novembre 2019 à la salle polyvalente.
- Accueil des nouveaux habitants le vendredi 6 décembre 2019 à 19h00 en Mairie.
- Téléthon le 7 décembre avec de nombreuses animations les 6, 7 et 8 décembre 2019.
- Concert du groupe croque notes le 7 décembre à 20h00 à l'Eglise de Sainte Geneviève.
- Organisation du marché de Noël le dimanche 8 décembre 2019 au gymnase du collège Léonard de Vinci.
- Conférence sur le changement climatique le lundi 9 décembre 2019 à 18h00.

END

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Sainte-Geneviève, le 15 novembre 2019.

Le Secrétaire,



Eric MAURIERAS

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL